

Paul Maruani, CEO, IdVectoR

Quels enjeux spécifiques de la propriété intellectuelle en défense ?

Dans le contexte rappelé par Philippe Tibi et Jean de Livonnière, l'innovation deep tech doit jouer un rôle central dans notre base industrielle et technologique de défense pour les grandes nations européennes.

Pour nos nations, ce n'est pas une option. — Nous avons des capacités mais à la différence de nos adversaires, nous avons des valeurs de respect de la vie humaine, notamment de celles de nos forces, et une opinion publique plus facile à manipuler quand des images de cercueils arrivant sur les tarmac suscitent des émotions. Il nous faut donc un leadership technologique pour nous défendre tout en protégeant nos forces et en développant les moyens de lutter contre la désinformation sur les réseaux.

Comme le savent ceux qui connaissent IdVectoR, c'est ce constat de besoin de technologies avancées quand j'avais été nommé au Conseil Scientifique de Défense qui nous a conduits à développer notre outil de financement long terme des deep tech par les royalties sécurisées :

- Royalties : pour permettre à des investisseurs institutionnels de percevoir des distributions régulières en profitant du succès de technologies avancées sans la volatilité des valorisations equity ;
- Sécurisées : pour protéger nos investisseurs et l'actif technologique dans la durée.

L'investissement long terme favorise la constitution d'un vivier de ressources technologiques qui peuvent aider à répondre aux besoins nouveaux de la Défense. C'est ainsi que nous avons investi en 2019 dans Crossject, entreprise basée à Dijon qui fabrique des injecteurs de médicaments sans aiguille, des technologies très avancées. Trois ans plus tard, elle signait un contrat avec l'agence américaine BARDA pour lutter contre les attaques chimiques aux neurotoxiques.

Dans ce cadre, la propriété intellectuelle joue un rôle clef : Il y a les brevets, les logiciels, mais aussi les secrets industriels qui, dans le secteur de la défense, représentent un avantage concurrentiel durable sur le plan économique et protègent notre avance sur le plan de la souveraineté.

Dans le cadre de nos transactions, nous prenons des sûretés sur ces actifs de propriété intellectuelle. Ceci est bénéfique sur le plan économique : ainsi dans le cas d'une entreprise anglaise de semi-conducteurs qui s'est relancée après un RJ, notre fonds a reçu 150% de son investissement 6 semaines après le dépôt de bilan et percevra 10 ans de royalties du repreneur.

Cela permet aussi de jouer un rôle de stabilisateur en sanctuarisant des actifs de souveraineté : une page se tourne ces jours-ci pour la restructuration nécessaire post-Covid de la société Atempo, actif de classe mondiale en matière de back-up et migrations de très gros volumes de données. Nous avions mis les logiciels en fiducie, cela a nécessité d'apprivoiser les organes de la procédure collective qui n'avaient jamais vu un créancier si ferme mais aussi calme et bienveillant. Notre mécanisme stabilisateur offre aux repreneurs la possibilité de repartir sur une base tranquille avec une forte ambition entrepreneuriale.

En résumé — la propriété intellectuelle en défense est très utile, elle crée de la valeur et on peut la sanctuariser.